



Transports scolaires

A partir de 2022, les transports scolaires sont désormais assurés par la REGION Occitanie.

Les demandes sont à faire directement sur le site :

<http://io.laregion.fr/-transport-scolaire>

Les demandes seront à faire entre le 13 juin et le 31 juillet 2022. Après cette date, une participation forfaitaire de 25 € sera demandée par la REGION.

S'agissant de la création des points d'arrêts, la commune doit faire la demande :

- entre le 15 novembre et le 30 juin pour une prise en compte à la rentrée scolaire de septembre
- entre le 1er juillet et le 15 novembre pour une prise en compte à la rentrée scolaire de janvier.

Les familles concernées doivent nous adresser leur demande avant ces dates.